

Guide d'accompagnement pour la certification

Baccalauréat Professionnel Production en Industries Pharmaceutiques Alimentaires et Cosmétiques « PIPAC »

1- Cadre général de l'évaluation	2
a. CCF et situations d'évaluation	2
b. Règlement d'examen et épreuves	3
c. Philosophie d'élaboration des grilles	15
d. Absence d'un candidat à une ou plusieurs situations d'évaluation	17
e. Correspondance entre épreuves	17
2- Les périodes de formation en milieu professionnel	18
a. Généralités sur les PFMP	18
b. Objectifs de formation en milieu professionnel	19
c. Organisation de la formation en milieu professionnel	20
d. Convention de PFMP	22
e. Allocation de PFMP	22
f. PFMP à l'étranger	23
3- Annexes	24
❖ Lien pour les fichiers xls des grilles (formations et certification)	24
❖ Lien pour les cahiers des charges	24
❖ Lien pour les textes cités	24
❖ Grille horaire : arrêté du 22/01/2024	25

1- Cadre général de l'évaluation

a- CCF et situations d'évaluation

L'évaluation par contrôle en cours de formation (CCF) est une modalité d'évaluation certificative c'est - à- dire une évaluation réalisée en vue de la délivrance d'un diplôme. Le CCF permet d'évaluer les compétences incluant les savoirs-associés et les savoir-faire qui sont définis dans l'arrêté de chaque diplôme professionnel et qui sont regroupées au sein d'unités de certification. L'évaluation par CCF concerne les candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, les candidats apprentis dans un CFA habilité, les candidats de la formation professionnelle continue dans un établissement public (qui peut être habilité ou non au CCF étendu).

L'évaluation par CCF est réalisée par sondage sur les lieux où se déroule la formation (établissement et/ou milieu professionnel), par les formateurs eux-mêmes (enseignants et/ou tuteurs ou maîtres d'apprentissage), au moment où les candidats ont atteint le niveau requis ou ont bénéficié des apprentissages nécessaires et suffisants pour aborder une évaluation certificative.

Le CCF s'effectue dans le cadre même de la formation, en établissement et en milieu professionnel. Les activités et les supports d'évaluation prennent donc en compte la diversité des équipements utilisés pour la formation et les spécificités du contexte local. Le CCF autorise ainsi une grande diversité des mises en situation d'évaluation (problématiques professionnelles, démarches expérimentales, activités des entreprises locales ...).

Parce qu'il se déroule pendant la formation et non à l'issue de celle-ci, le CCF permet de rétroagir sur la formation elle-même. Les situations d'évaluation peuvent donner lieu à des synthèses qui aident le candidat à se situer dans sa formation et le rendent acteur de sa formation, constituant pour lui un élément de motivation.

Les compétences constitutives d'une unité sont évaluées dans des situations d'évaluation dont le nombre, limité, est fixé par le règlement d'examen figurant dans l'arrêté de création du diplôme.

Une situation d'évaluation par CCF est définie à partir des éléments suivants :

- les compétences à évaluer,
- les modalités de l'évaluation,
- la définition de l'activité ou des activités à réaliser,
- les conditions de réalisation de l'activité ou des activités,
- la performance attendue.

Les résultats aux situations d'évaluation donnent lieu, par unité, à une **proposition de note argumentée** de l'équipe pédagogique au jury de délibération, qui reste la seule instance compétente pour arrêter la note définitive.

Le règlement particulier de l'examen spécifie, pour chaque épreuve, les situations d'évaluation. Les principes de construction des situations professionnelles d'évaluation s'appuient sur les compétences et les critères d'évaluation du bloc concerné.

b- Règlement d'examen et épreuves

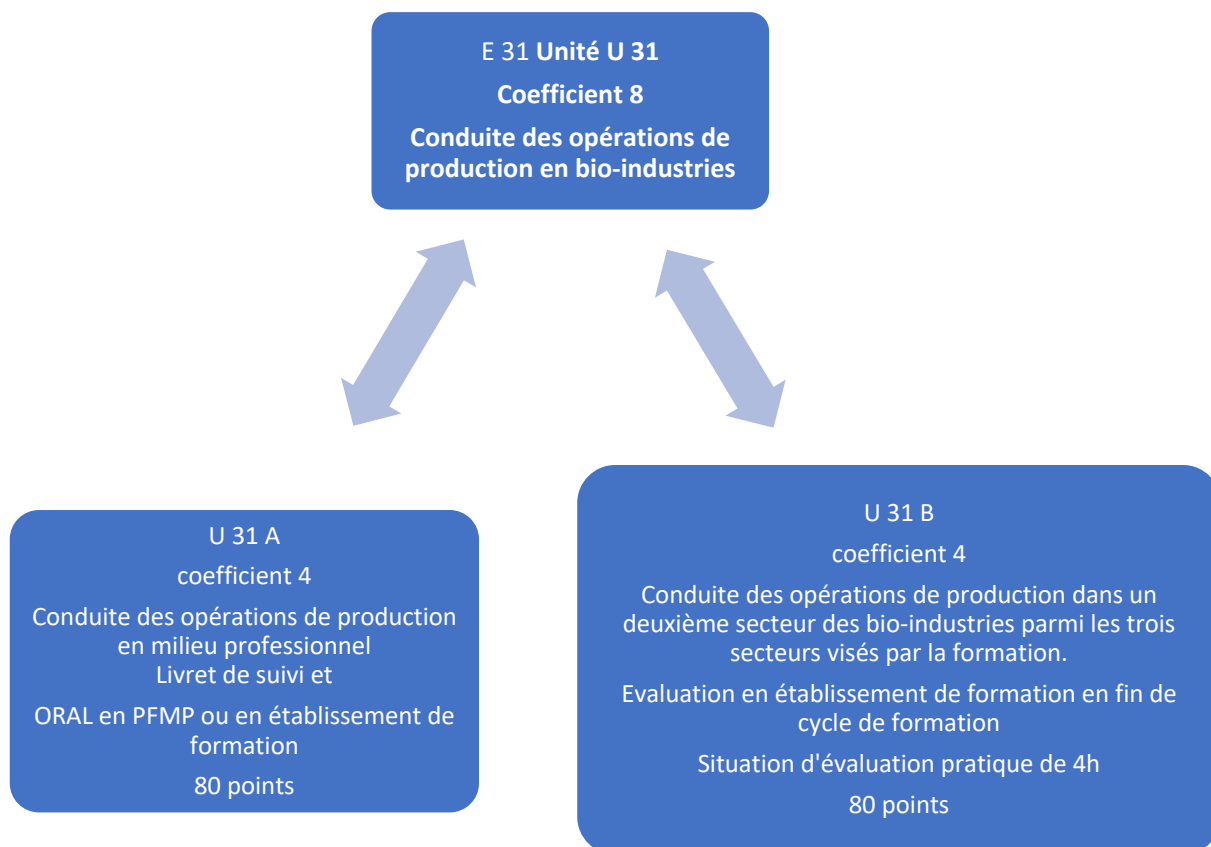
Baccalauréat Professionnel Spécialité Production en Industries Pharmaceutiques, Alimentaires et Cosmétiques			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité au CCF étendu
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
E1 - Épreuve scientifique et technique							
Sous-épreuve E11 : Mathématiques (groupement C)	U 11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h00	CCF
Sous-épreuve E12 : Physique-chimie (groupement 5)	U 12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h00	CCF
E2 - Contrôles en production et en conditionnement	U 2	4	Ponctuel écrit	3h00	Ponctuel écrit	3h00	CCF
E3 - Épreuves Professionnelles	U3						
Sous-épreuve E31 : Conduite des opérations de production en bio-industries	U 31	8	CCF oral et pratique		Ponctuel pratique et oral	4h00 + 30 min	CCF
Sous-épreuve E32 : Contribution à la maîtrise de l'environnement de production et de l'environnement naturel	U 32	4	CCF oral et pratique		Ponctuel pratique et oral	2h00 + 30 min	CCF
Sous-épreuve E33 : Économie – gestion	U 33	1	Ponctuel écrit	2h00	Ponctuel écrit	2h00	CCF
Sous-épreuve E34 : Prévention santé environnement	U 34	1	Ponctuel écrit	2h00	Ponctuel écrit	2h00	CCF
E4 - Épreuve de langue vivante	U 4						
E5 - Épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique		5					
Sous-épreuve E51 : Français	U 51	2,5	Ponctuel écrit	3h00	Ponctuel écrit	3h00	CCF
Sous-épreuve E52 : Histoire-géographie et enseignement moral et civique	U 52	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF
E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	2h00	CCF
ou Éducation socio-culturelle (dans les établissements agricoles)			CCF		Ponctuel écrit	2h00	CCF
E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Épreuves facultatives (2)							
EF1 épreuve facultative de LV étrangère ou régionale	UF 1						
EF2 épreuve facultative de mobilité	UF 2						
(1) pour les candidats de l'enseignement agricole (2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Elle a une durée de 25 min. dont 5 min. de préparation. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. <i>S'agissant de l'évaluation du chef-d'œuvre, présenté uniquement par les candidats scolaires des établissements d'enseignement public et privé (sous ou hors contrat) et les candidats apprentis, sont pris en compte les points d'écart par rapport à 10 sur 20 affectés du coefficient 2. S'ils sont supérieurs, ils abondent le total général des points servant au calcul de la moyenne générale conditionnant l'obtention du diplôme ; s'ils sont inférieurs, ils viennent en déduction de ce total général. Aucun coefficient d'épreuve ou de sous-épreuve du règlement d'examen n'est modifié. Les modalités de l'évaluation du chef-d'œuvre au baccalauréat professionnel sont définies par l'arrêté du 20 octobre 2020 définissant les modalités de l'évaluation du chef-d'œuvre prévue à l'examen du baccalauréat professionnel.</i>							

Epreuve	E31 Conduite des opérations de production en bio-industries	E 32 Contribution à la maîtrise de l'environnement de production
BLOC/Coeff	BLOC 1 Coefficient 8	BLOC 2 Coefficient 4
Modalités d'évaluation	2 situations d'évaluation Partie U31 A : CCF Oral 80 points dont : • <u>20 points</u> : Evaluation réalisée sur la base des activités professionnelles consignées dans le livret de suivi C1.1 – C 1.2 – C 1.3 – C 1.4 – C 1.5 – C 1.6 – C 1.7 lors de la PFMP de la classe de terminale. • <u>60 points</u> : L'oral peut se dérouler en établissement de formation ou en entreprise. Durée de 30 min : 10 min d'exposé et 20 min d'entretien Partie U31 B : CCF pratique Durée de 4h 80 points Lieu : en établissement de formation mais sur un secteur des bio-industries différent de celui de U31A. La situation d'évaluation se déroule dans le cadre des activités habituelles de formation. La situation d'évaluation est élaborée par les enseignants de l'enseignement professionnel en bac pro PIPAC.	2 situations d'évaluation Partie U32 A : CCF pratique 20 points <u>Pratique</u> en centre de formation Sur la base des activités professionnelles C 2.1 et C 2.5 Dans une situation professionnelle donnée, le candidat doit réaliser : - une technique professionnelle de bionettoyage - une technique d'habillage Partie U32 B : CCF Oral 60 points <u>Évaluation</u> en centre de formation Sur la base des activités professionnelles C 2.2 – C 2.3 – C 2.4 – C 2.6 - Dossier (8 à 10 pages) réalisé dans le secteur au choix du candidat sur une problématique liée à l'environnement rencontrée en PFMP et montrant des propositions dans le traitement de la problématique. - Soutenance orale : Exposé : 10 min Entretien : 20 min
Type de structure d'accueil de la PFMP support de l'évaluation	Entreprise pharmaceutique Entreprise alimentaire Entreprise cosmétique	Entreprise pharmaceutique Entreprise alimentaire Entreprise cosmétique
Période	En année de terminale	En année de terminale
	<i>L'IEP peut organiser une commission d'entente en amont des épreuves et une commission d'harmonisation et de suivi des pratiques d'évaluation</i>	

Évaluation E31 Conduite des opérations de production en Bio industries

En CCF : l'évaluation du bloc 1 comporte :

- **Une partie U31 A :** CCF livret de suivi + oral – 80 points
- **Une partie U31 B :** CCF pratique - durée indicative de 4 heures – 80 points



La sous-épreuve U31 est une composante essentielle de l'évaluation des compétences dans le secteur des bio-industries. Elle concerne une série de compétences-clés regroupées dans le bloc 1, qui sont évaluées à la fois par le biais de réalisations lors de situations professionnelles concrètes et d'appropriation de savoirs associés. Ces compétences sont cruciales pour assurer une production efficace, sécurisée et conforme aux normes de qualité en vigueur.

Compétences évaluées

L'évaluation dans la sous-épreuve U31 se concentre sur les compétences suivantes :

C1.1 Analyser l'information documentaire nécessaire à la conduite des opérations de production : cette compétence requiert une capacité d'analyse des documents techniques et des données pertinentes pour guider les opérations de production.

C1.2 Organiser son activité dans le respect des procédures mises en place dans l'entreprise : le candidat doit démontrer sa capacité à planifier son travail en conformité avec les processus de l'entreprise.

C1.3 Gérer les flux de composants et les fluides de son segment de production : cette compétence implique une gestion efficace des approvisionnements nécessaires au processus de production.

C1.4 Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau ou de changement de format : le candidat doit être en mesure d'effectuer des opérations de maintenance simples et de s'adapter aux différents formats de production.

C1.5 Conduire une installation dans le respect des procédures : cela englobe l'exécution correcte des opérations de production tout en suivant les protocoles de sécurité et de qualité établis.

C1.6 Analyser une situation professionnelle de bio-production : l'analyse critique des situations rencontrées durant la production est essentielle pour proposer des améliorations.

C1.7 Rendre compte des actions menées : la communication des actions réalisées et des résultats obtenus est primordiale pour le suivi des opérations.

Modalités d'Évaluation

Partie U31 A : Conduite des opérations de production en milieu professionnel

Cette partie de l'évaluation, avec un coefficient de 4, se déroule lors de la dernière année de formation et porte sur les compétences acquises en période de formation en milieu professionnel.

Pour ceux qui passent le diplôme en mode ponctuel, une évaluation est réalisée pendant un entretien oral où ils présentent les activités exercées.

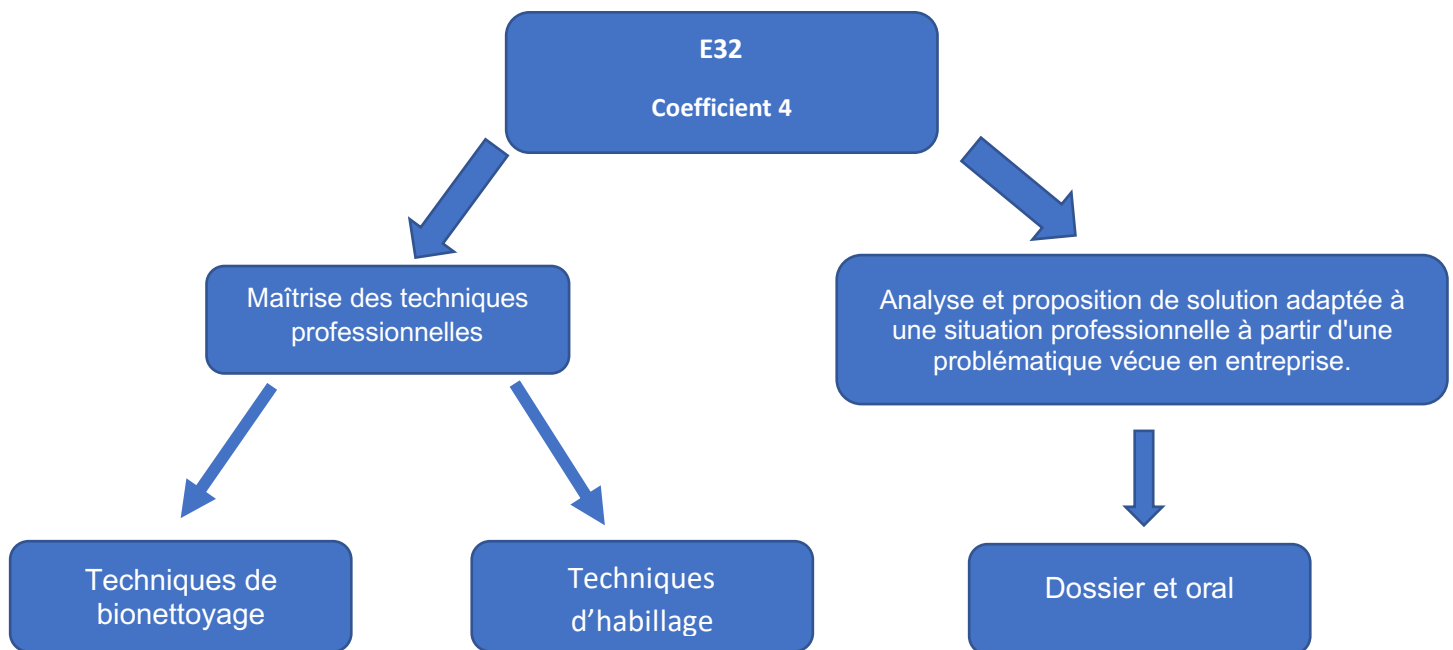
Partie U31 B : Conduite des opérations de production dans un deuxième secteur des bio-industries

Cette seconde partie, également d'un coefficient de 4, évalue la capacité du candidat à appliquer les compétences acquises en PFMP et au lycée dans un autre contexte des bio-industries. Cela repose sur une mise en situation professionnelle qui demande au candidat de réaliser une pratique dans un secteur différent de celui évalué dans la partie U31 A. Les compétences évaluées restent les mêmes, englobant la technologie des fabrications, la qualité, l'hygiène, la sécurité, l'environnement et les pratiques numériques.

L'évaluation de la sous-épreuve U31 ne se limite pas seulement à l'acquisition de compétences techniques, mais vise également à s'assurer que les candidats sont capables de s'adapter et de répondre aux exigences variées du secteur des bio-industries. Par une évaluation rigoureuse et contextualisée, cette sous-épreuve contribue à former des professionnels compétents, capables de conduire des opérations de production en respectant les normes de qualité et de sécurité tout en intégrant des pratiques de communication et de digitalisation moderne.

Évaluation E32 Contribution à la maîtrise de l'environnement de production

Sous-épreuve E32 Unité U32 Coefficient 4



La sous-épreuve comprend deux parties et permet d'évaluer :

- en première partie : la maîtrise des techniques professionnelles ;
- en deuxième partie : les compétences d'analyse et de résolution de problèmes en situation professionnelle à partir d'une problématique vécue en entreprise.

La sous-épreuve U32 permet d'évaluer chez le candidat :

- l'aptitude à gérer son poste de travail ;
- la maîtrise des techniques professionnelles de bionettoyage et d'habillement ;
- l'aptitude à analyser une problématique professionnelle pour proposer des améliorations
- l'exactitude des connaissances scientifiques, technologiques et réglementaires mobilisées ;
- la prise en compte des contraintes économiques et environnementales, le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie.

La sous-épreuve U32 concerne les compétences du bloc 2 évaluées par sondage des savoirs faire et des savoirs associés de ce bloc.

Les critères d'évaluation se rapportent aux indicateurs d'évaluation des compétences et aux limites de connaissances des savoirs associés du bloc 2 pour les deux modes d'évaluation.

Forme de l'évaluation

Sous-épreuve pratique et orale.

Première partie : pratique - coefficient 1

Compétences : C 2.1 et C 2.5

Dans un contexte professionnel, par exemple de forte contamination, le candidat doit pouvoir être évalué sur :

- Une technique professionnelle de bionettoyage ;
- Une technique d'habillage en tenue professionnelle.

Possibilité d'avoir une ou plusieurs situations professionnelles mises en place. Le contrôle en cours de formation s'appuie sur une situation d'évaluation organisée en dernière année de formation.

Deuxième partie : orale - durée : 30 minutes - coefficient 3

Compétences : C 2.2, C 2.3, C2.4 et C 2.6

Ce dossier présente :

- une problématique liée à l'environnement professionnel ou à l'environnement naturel, rencontrée dans le cadre d'une période en entreprise ou dans le cadre de son activité professionnelle ;
- une proposition de pistes d'amélioration dans le cadre de la démarche qualité.

Cette partie se déroule en deux temps :

- un exposé d'une durée de 10 min environ au cours duquel le candidat présente son analyse de la problématique traitée et les pistes d'amélioration proposées dans le dossier ;
- un entretien d'une durée de 20 min qui permet au jury d'amener le candidat à argumenter certains éléments du dossier et de l'exposé afin d'évaluer la maîtrise des compétences et des savoirs associés du bloc 2.

Le dossier de 8 à 10 pages comprend :

- une présentation succincte de l'entreprise ;
- la problématique liée à l'environnement professionnel ou à l'environnement naturel, choisie compte tenu des contraintes de l'entreprise ;
- l'analyse de cette problématique ;
- et des annexes, 3 à 5 pages (photographies, schémas, textes réglementaires, etc.).

Sur cette base, le candidat est amené à :

- formuler une problématique technique liée à l'environnement, et rencontrée en milieu professionnel ;
- présenter la structure de l'entreprise et ses contraintes ;
- situer sa fonction dans l'équipe professionnelle ;
- analyser la problématique rencontrée ;
- proposer des solutions correctives ou des perspectives tenant compte des contraintes de l'entreprise et de la réglementation en vigueur ;
- argumenter les solutions mises en place et/ou proposées à l'entreprise.

Le dossier doit parvenir au centre d'examen à la date fixée dans chaque académie.

La note attribuée par le jury prend en compte le dossier et la prestation orale du candidat en fonction d'une grille d'évaluation nationale fournie par l'inspection générale et présente dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen.

Pour les candidats ponctuels :

Il est recommandé qu'aucun membre du jury ne connaisse le candidat.

En l'absence du dossier sur lequel repose cette partie de l'épreuve, le candidat n'est pas interrogé. Le jury l'informe alors que la note « zéro » est attribuée à cette partie de l'épreuve.

L'IEN SBSSA « veille au bon déroulement des examens ».

Possibilité d'organiser une commission d'entente en amont des épreuves en CCF et une commission d'harmonisation et de suivi des pratiques d'évaluation, en particulier lors des premières sessions ou lors d'arrivées de nouveaux enseignants.

En académie, selon l'accord avec la DEC, une réunion d'harmonisation peut être organisée suite à la correction des copies de l'épreuve écrite avec saisie des notes correspondantes.

Baccalauréat professionnel Production en Industries Pharmaceutiques, Alimentaires et Cosmétiques GUIDE ELEVE POUR LA REDACTION DU DOSSIER E32 Contribution à la maîtrise de l'environnement de production et individualisée		
Eléments du dossier		Cocher
Forme du dossier		
8 à 10 pages numérotées avec les annexes		
Police ARIAL 11 - Interligne 1 - marges 1,5 cm		
Annexes numérotées entre 2 et 4 pages		
Contenu du dossier		
Page de garde	Nom et prénom	
	Etablissement de formation	
	Diplôme préparé	
	Nom de l'épreuve	
	Date et lieu de PFMP	
	Année de formation	
Sommaire	Titrer les différentes parties du dossier	
	Préciser la pagination	
Introduction 1/2 page	Présenter les objectifs de PFMP	
	Préciser l'objet du dossier	
	Annoncer le plan	
Contexte professionnel 1 page	Présenter l'entreprise (statut juridique, produits fabriqués, ...)	
	Présenter le service d'accueil	
	Présenter les personnels de l'équipe et leurs missions (organigramme)	
Présentation de la problématique liée l'environnement professionnel ou à l'environnement naturel 1 à 2 pages	Présentation de la problématique technique liée à l'environnement rencontrée en milieu professionnel	
	Analyse de la problématique	
Présentation des solutions correctives 1 à 2 pages	Formuler au-moins 2 solutions correctives ou des perspectives tenant compte des contraintes de l'entreprise et de la réglementation en vigueur	
	Argumenter les solutions mises en place et/ou proposées à l'entreprise	
Conclusion 1/2 page	Présenter l'intérêt de cette problématique en tant que futur professionnel	
	Conclure	

E3B U32 Contribution à la maîtrise de l'environnement de production
C 2.5 Maîtriser les opérations de bionettoyage en fonction de la zone de production
Respecter le plan de bionettoyage et réaliser les techniques de bionettoyage

MODALITÉ	CCF
NOM et Prénom du candidat	0
Etablissement scolaire	0
Situation d'évaluation	

COMPÉTENCE	Niveau de performance	
C2.5.1 Respecter le plan de bionettoyage	Total 0 sur 5 points	
	Justification orale	5 points
	Procédure d'élimination des déchets repérée	4 points
	Choix de produit, de matériel, de technique et d'EPI conformes	3 points
	Analyse, même incomplète, du plan de bionettoyage	2 points
	Repérage du plan de nettoyage	1 point
	Compétence non acquise / non maîtrisée	0 point
C2.5.2 Réaliser les techniques de bionettoyage	Total 0 sur 5 points	
	Justification orale	5 points
	Auto-contrôle prévu - Remédiation envisagée	4 points
	Respect du protocole de bionettoyage fourni (chronologie des étapes, manipulation du matériel conforme, temps d'action, efficacité rinçage,...)	3 points
	Conditions nécessaires à la réalisation effective : vide de ligne, statut de l'installation ou du poste, zone à baliser	2 points
	Matériel et produits préparés - EPI adaptés	1 point
	Compétence non acquise / non maîtrisée	0 point
TOTAL sur 10 points		
Observations		0

Adapter sa tenue professionnelle en fonction de la zone de production Maîtriser la technique d'habillage pour travailler en zone à fort risque de contamination microbiologique ou particulière Adopter la posture définie par son environnement professionnel	
MODALITÉ	CCF
NOM et Prénom du candidat	0
Etablissement scolaire	0
Situation d'évaluation	
COMPÉTENCE	Niveau de performance
C2.1.1 Adapter sa tenue professionnelle en fonction de la zone de production	Total
	Justification orale
	Équipements de protection déposés à l'endroit indiqué
	EPI portés en conformité avec ceux prescrits dans la procédure
	EPI repérés dans la procédure liée à l'activité (nature et zone)
	Tenue professionnelle de base choisie conforme à la nature de l'activité à réaliser
Compétence non acquise / non maîtrisée	
C2.1.2 Maîtriser la technique d'habillage pour travailler en zone à fort risque de contamination microbiologique ou particulière	Total
	Justification orale
	Procédure de déshabillage respectée
	Procédures d'habillage appliquées
	Zones d'habillage respectées
	Procédures liées à l'habillage identifiées
Compétence non acquise / non maîtrisée	
C2.1.3 Adopter la posture définie par son environnement professionnel	Total
	Justification orale
	Respect des bonnes pratiques d'hygiène maintenu tout au long de l'activité
	Gestuelle adaptée à la zone d'activité
	Conduite à tenir en cas d'accident strictement appliquée
	Règlement intérieur respecté
Compétence non acquise / non maîtrisée	
TOTAL sur 15 points	
TOTAL sur 10 points	
Observations	

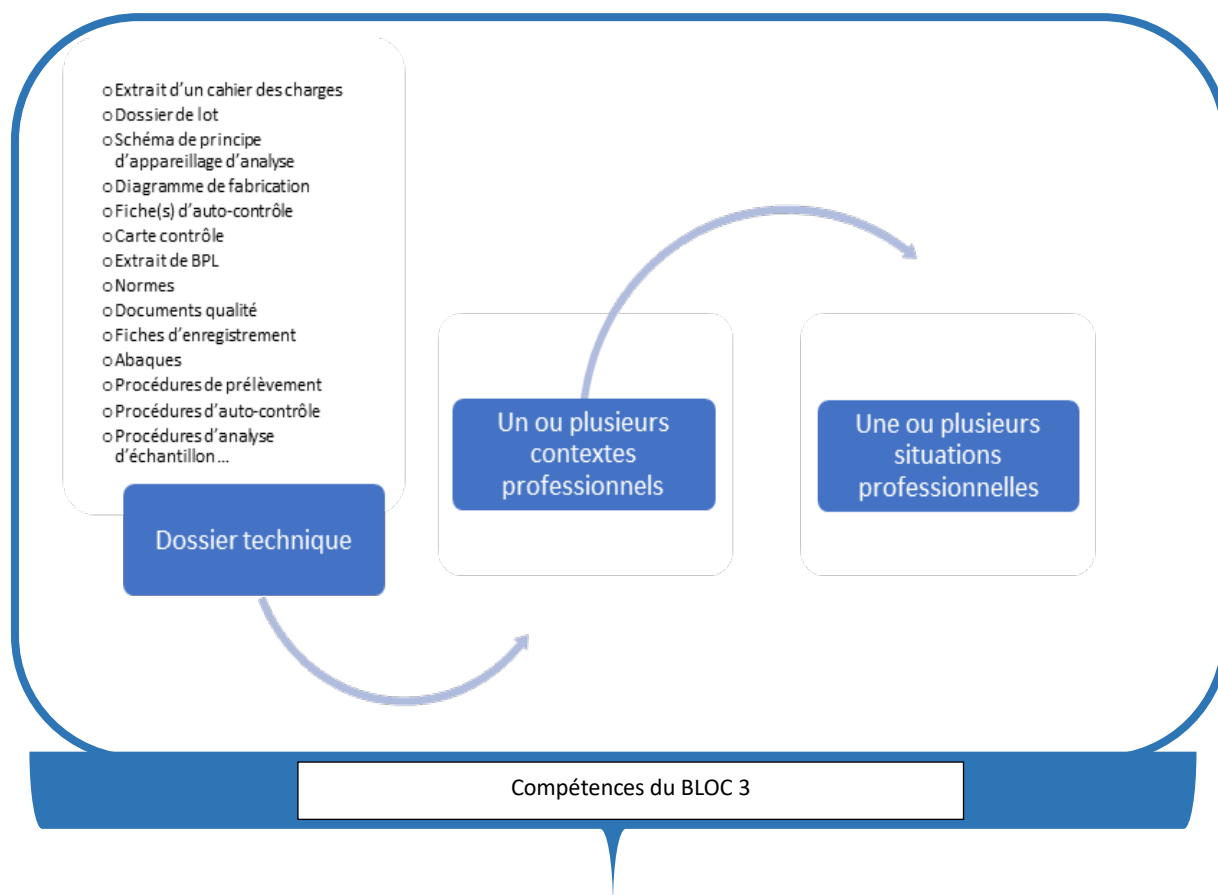
E30 U32 Contribution à la maîtrise de l'environnement de production		
Qualité et environnement C2.2-C2.3-C2.4-C2.6		
Contribuer à la mise en œuvre de la démarche qualité Contribuer au respect de l'environnement naturel Analyser les risques pour participer à la mise en œuvre de mesures de prévention Communiquer à l'oral, à l'écrit, à l'aide d'un système numérique professionnel		
MODALITÉ	CCF	
NOM et Prénom du candidat	0	
Etablissement scolaire	0	Dossier remis le : (indiquer la date et l'heure)
Descriptif de la problématique définie par le candidat		
La situation d'évaluation prend la forme d'un exposé par le candidat puis d'un entretien conduit par le jury à partir d'un dossier rédigé par le candidat.		

COMPÉTENCE	Niveau de performance		
C2.5 Communiquer à l'oral, à l'écrit, à l'aide d'un système numérique professionnel	Dossier	Total	0 sur 5 points
		Proposition d'une amélioration énoncée	5 points
		Propos structuré autour d'une analyse	4 points
		Description d'une situation à risque ou d'une problématique présente	3 points
		Forme conforme - Utilisation d'un logiciel de traitement de textes	2 points
		Compétence non acquise / non maîtrisée	0 point
	Exposé et entretien	Total	0 sur 5 points
		Utilisation pertinente d'un support visuel	5 points
		Exposé structuré, non lu - Expression orale aisée	4 points
		Usage maîtrisé d'un vocabulaire spécifique	3 points
C2.6 Analyser les risques pour participer à la mise en œuvre de mesures de prévention		Langage correct	2 points
		Compétence non acquise / non maîtrisée	0 point
	Dossier et entretien	Total	0 sur 8 points
		Choix argumenté	8 points
		Éventail de mesures de prévention présenté	6 points
		Risques identifiés	4 points
C2.3 Contribuer au respect de l'environnement naturel		Informations nécessaires à l'analyse des risques extraites des données de la production (ou de l'entreprise)	2 points
		Compétence non acquise / non maîtrisée	0 point
	Dossier et entretien	Total	0 sur 6 points
		Éco-gestes de l'opérateur et responsabilité sociale de l'entreprise précisés	6 points
		Proposition d'amélioration de la qualité émise	4 points
		Conséquences possibles de non qualité identifiées	2 points
C2.2 Contribuer à la mise en œuvre de la démarche qualité		Différents types de déchets identifiés	1 point
		Compétence non acquise / non maîtrisée	0 point
	Dossier et entretien	Total	0 sur 6 points
		Proposition d'amélioration argumentée au regard de la situation de l'entreprise et de son	6 points
		Proposition d'amélioration de la qualité émise	4 points
		Conséquences possibles de non qualité identifiées	2 points
		Démarche qualité de l'entreprise décrite	1 point
		Compétence non acquise / non maîtrisée	0 point
TOTAL sur 30 points			0
TOTAL sur 60 points			0

Évaluation E2 Contrôle en production et en conditionnement

Épreuve ponctuelle écrite Coefficient 4

Durée : 3 heures



LE CANDIDAT DOIT

- Positionner les contrôles et auto-contrôles réalisés sur un diagramme de fabrication
- Mettre en relation l'objectif du contrôle ou de l'auto-contrôle et le pilotage de la fabrication
- Analyser les résultats d'un dossier de lot
- Présenter les résultats
- Interpréter les résultats d'analyse du laboratoire de contrôle qualité
- Conclure sur la conformité ou non d'un résultat en se référant aux normes en vigueur.

L'évaluation des candidats se déroule sous forme écrite, d'une durée de 3 heures. Les candidats travaillent à partir d'un dossier technique comprenant divers documents professionnels, tels qu'un extrait de cahier des charges, un dossier de lot, un schéma d'appareillage d'analyse, un diagramme de fabrication, ainsi que des fiches d'auto-contrôle et des cartes de contrôle.

Objectifs de l'évaluation :

À partir de ce dossier, les candidats devront :

1. **Positionner les contrôles et auto-contrôles** : identifier et placer sur un diagramme de fabrication les différents contrôles effectués durant le processus.
2. **Mettre en relation les objectifs de contrôle** : expliquer comment chaque contrôle ou auto-contrôle contribue au pilotage de la fabrication, en lien avec la qualité et la conformité des produits.
3. **Analyser les résultats d'auto-contrôle** : interroger les données d'un dossier de lot pour en tirer des conclusions pertinentes sur la qualité.
4. **Présenter les résultats d'analyse** : fournir des résultats en précisant le nombre de chiffres significatifs et l'incertitude associée, permettant d'évaluer la fiabilité des données.
5. **Interpréter les résultats du laboratoire** : analyser les résultats d'échantillons de matières premières ou de produits finis, en se basant sur les normes de contrôle qualité.
6. **Conclure sur la conformité des résultats** : établir si les résultats obtenus correspondent aux normes en vigueur, garantissant ainsi la qualité du produit fini.

Documents à disposition :

Le dossier d'évaluation contiendra une sélection de documents, incluant des normes, procédures de prélèvement et d'analyse, ainsi que des fiches d'enregistrement, permettant aux candidats d'appuyer leur réflexion et leur analyse.

Contextes professionnels :

Les cas présentés seront choisis parmi les secteurs pharmaceutique, alimentaire ou cosmétique, s'assurant que les contrôles examinés sont en rapport direct avec un contexte de production spécifique.

Cette modalité d'évaluation vise à tester la capacité des candidats à mobiliser leurs connaissances et compétences dans des situations réelles de travail, tout en respectant les exigences de qualité et de conformité de leur domaine d'activité.

c- Philosophie d'élaboration des grilles

Vous disposez d'un fichier Excel avec les onglets suivants :

Synthèse	E31 A	E31 B	E32 Bionettoyage	E32 Habillage	E32 Qualité et environnement
----------	-------	-------	------------------	---------------	------------------------------

Chaque grille d'évaluation (E31 A, E31 B, E32 Bionettoyage, E32 Habillage, E32 Qualité et environnement) liste les compétences évaluées pour l'épreuve.

Les grilles se présentent pour chaque compétence sous forme de plusieurs paliers à franchir, au nombre de 3 ou 4, permettant de situer le niveau de maîtrise de la compétence atteint par le candidat. Le dernier palier positionne le candidat au maximum des points dédiés à la compétence évaluée. (L'atteinte du dernier palier signifie que les paliers précédents sont atteints).

		Total	0/5
Compétence évaluée	Palier 4		5 points
	Palier 3		4 points
	Palier 2		3 points
	Palier 1		2 points
	Compétence non acquise / non maîtrisée		0 point

Il s'agit de cocher le niveau correspondant à l'élève à l'aide du menu déroulant :

Exemple : cocher le niveau 3 signifie que les paliers 1, 2 et 3 sont atteints.

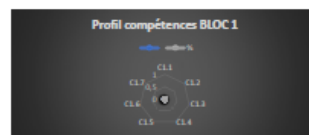
Le chiffrage des points est automatique et se reporte sur le bordereau de synthèse.

Baccalauréat Professionnel PRODUCTION EN INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES, ALIMENTAIRES ET COSMETIQUES Épreuve E3	
Académie	
Session	
NOM, Prénom du candidat	
Etablissement scolaire	
CCF	

Identification du candidat à compléter sur la fiche synthèse. Les éléments se complèteront automatiquement sur les autres fiches

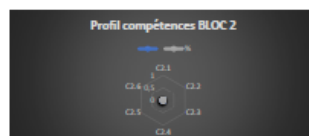
BLOC 1

Sous-épreuve E31 - Unité 31 - BLOC 1 - Conduite des opérations de production en bio-industries			
La sous-épreuve concerne les compétences du bloc 1 évaluées par sondage des savoir-faire et des savoirs associés de ce bloc			
Compétence	Barème	Note	%
C1.1 Analyser l'information documentaire nécessaire à la conduite des opérations de production	20	0	0%
C1.2 Organiser son activité dans le respect des procédures mises en place dans l'entreprise	20	0	0%
C1.3 Gérer les flux de composants et les fluides de son segment de production	20	0	0%
C1.4 Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau ou de changement de format	20	0	0%
C1.5 Conduire une installation dans le respect des procédures	40	0	0%
C1.6 Analyser une situation professionnelle de bio-production	20	0	0%
C1.7 Rendre compte des actions menées	20	0	0%
% d'acquisition du bloc 1 :			0,0%
	140	0,0%	0%



BLOC 2

Sous-épreuve E32 - Unité 32 - BLOC 2 - Contribution à la maîtrise de l'environnement de production			
La sous-épreuve concerne les compétences du bloc 2 évaluées par sondage des savoir-faire et des savoirs associés de ce bloc			
Compétence	Barème	Note	%
C2.1 Adopter une attitude professionnelle en zone de production	10	0	0%
C2.2 Contribuer à la mise en œuvre de la démarche qualité	12	0	0%
C2.3 Contribuer au respect de l'environnement naturel	12	0	0%
C2.4 Analyser les risques pour participer à la mise en œuvre de mesures de prévention	16	0	0%
C2.5 Maîtriser les opérations de bionettoyage en fonction de la zone de production	10	0	0%
C2.6 Communiquer à l'oral, à l'écrit, à l'aide d'un système numérique professionnel	20	0	0%
% d'acquisition du bloc 2 :			0,0%
	80	0,0%	0%



En jaune : jauge en % de maîtrise des compétences du bloc

Barème en % donné à la compétence
Note par compétence
% atteint de la compétence

Schéma pour visualiser le niveau atteint sur l'ensemble des compétences

Vous disposez également de grilles :

- pour les épreuves en CCF
- pour les épreuves en ponctuel

Mais également de **grilles à utiliser en formation** (sans les points) avec une auto-évaluation de l'élève et un positionnement pour l'enseignant.

Nous vous avons également mis des grilles vides pour la formation pour vous permettre de créer des grilles en fonction de votre progression et selon le profil de l'élève.

Sous-épreuve E31 - Unité 31 - BLOC 1 - Conduite des opérations de production en bio-industries		AUTOEVALUATION	POSITIONNEMENT	
La sous-épreuve concerne les compétences du bloc 1 évaluées par sondage des savoir-faire et des savoirs associés de ce bloc		% Elève	% Enseignant	
C1.1 Analyser l'information documentaire nécessaire à la conduite des opérations de production		0%	0%	C1.1
C1.2 Organiser son activité dans le respect des procédures mises en place dans l'entreprise		0%	0%	C1.2
C1.3 Gérer les flux de composants et les fluides de son segment de production		0%	0%	C1.3
C1.4 Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau ou de changement de format		0%	0%	C1.4
C1.5 Conduire une installation dans le respect des procédures		0%	0%	C1.5
C1.6 Analyser une situation professionnelle de bio-production		0%	0%	C1.6
C1.7 Rendre compte des actions menées		0%	0%	C1.7
Elève %age d'acquisition du bloc 1 :	0,0%	0%	0%	
Enseignant %age d'acquisition du bloc 1 :	0,0%			

Compétence	% Elève	% Enseignant
C1.1	0%	0%
C1.2	0%	0%
C1.3	0%	0%
C1.4	0%	0%
C1.5	0%	0%
C1.6	0%	0%
C1.7	0%	0%

Sous-épreuve E32 - Unité 32 - BLOC 2 - Contribution à la maîtrise de l'environnement de production		AUTOEVALUATION	POSITIONNEMENT	
La sous-épreuve concerne les compétences du bloc 2 évaluées par sondage des savoir-faire et des savoirs associés de ce bloc		% Elève	% Enseignant	
C2.1 Adopter une attitude professionnelle en zone de production		0%	0%	C2.1
C2.2 Contribuer à la mise en œuvre de la démarche qualité		0%	0%	C2.2
C2.3 Contribuer au respect de l'environnement naturel		0%	0%	C2.3
C2.4 Analyser les risques pour participer à la mise en œuvre de mesures de prévention		0%	0%	C2.4
C2.5 Maîtriser les opérations de bionettoyage en fonction de la zone de production		0%	0%	C2.5
C2.6 Communiquer à l'oral, à l'écrit, à l'aide d'un système numérique professionnel		0%	0%	C2.6
Elève %age d'acquisition du bloc 2 :	0,0%	0%	0%	
Enseignant %age d'acquisition du bloc 2 :	0,0%			

Compétence	% Elève	% Enseignant
C2.1	0%	0%
C2.2	0%	0%
C2.3	0%	0%
C2.4	0%	0%
C2.5	0%	0%
C2.6	0%	0%

Synthèse

E31 A

E31 B

E32 Bionettoyage

E32 Habillage

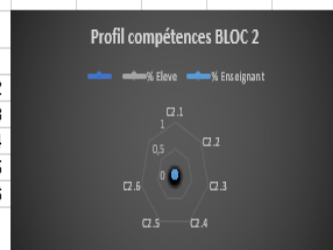
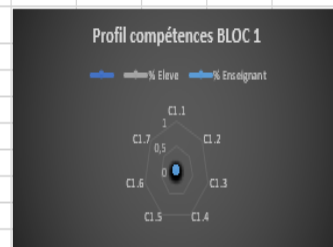
E32 Qualité et environnement

...

+

:

←



Auto positionnement
de l'élève

Positionnement par
l'enseignant

d- Absence d'un candidat à une ou plusieurs situations d'évaluation

Absence justifiée

L'unité en CCF comprend plusieurs situations d'évaluation	Absent à une ou plusieurs situations	- Il est proposé au candidat de repasser son (ou ses) évaluation(s) à une autre date. - En cas d'impossibilité (ex : congé longue maladie), la note « zéro » est attribuée pour la (ou les) situation(s) manquée(s).
	Absent à toutes les situations	- La note « zéro » est attribuée à l'unité. Le diplôme peut néanmoins lui être attribué s'il obtient la moyenne générale requise pour l'obtention du diplôme. - Dans le cas où le diplôme ne peut lui être délivré, le candidat peut, sur autorisation du recteur, se présenter à des épreuves de remplacement lorsque cette modalité est prévue par le règlement général du diplôme et selon les conditions fixées par ce règlement.
L'unité en CCF comprend une situation d'évaluation	Absent à la situation	

Rappel : « l'appréciation » de la justification de l'absence est d'ordre administratif et non pédagogique.

Absence non justifiée

L'unité en CCF comprend plusieurs situations d'évaluation	Absent à une ou plusieurs situations	- La note « zéro » est attribuée pour la (ou les) situation(s) manquée(s). - L'évaluateur indique « absent » sur le document d'évaluation de chaque situation manquée. - La note attribuée à cette unité sera fonction du règlement d'examen concerné (moyenne des notes obtenues, degré d'acquisition de compétences terminales ...).
L'unité en CCF comprend une situation d'évaluation	Absent à toutes les situations	L'évaluateur indique « absent » à l'unité et le diplôme ne peut lui être attribué.
	Absent à la situation	

Voir aussi les procédures mises en place par la DEC, dans votre académie, pour les PFMP non conformes.

e- Correspondances entre les épreuves du bac pro Bio-industries de transformation et les épreuves du bac pro PIPAC

Une attention particulière des établissements est requise lors des inscriptions pour la première session 2026 du bac pro PIPAC en particulier pour des candidats pouvant bénéficier de correspondances d'épreuves (voir tableau à la fin de l'arrêté du 27 avril 2023).

2) Les périodes de formation en milieu professionnel

a- Généralités sur les PFMP :

Les périodes de formation en milieu professionnel se déroulent dans plusieurs types d'entreprises définies par le référentiel des activités professionnelles accueillant des opérateurs hautement qualifiés. Ces entreprises d'accueil répondent aux exigences de la formation au baccalauréat professionnel Production en Industries Pharmaceutiques, Alimentaires et Cosmétiques.

Les 20 semaines de PFMP devront se dérouler dans au moins deux secteurs différents parmi les industries pharmaceutiques, alimentaires ou cosmétiques, ou dans au moins deux entreprises de taille différente d'un même secteur pour diversifier l'approche et les compétences développées en milieu professionnel.

Arrêté du 13 juin 24 sur les 20 semaines en bac pro PIPAC

Le tuteur contribue à la formation en parfaite collaboration avec l'équipe pédagogique de l'établissement de formation. Il faut veiller à assurer la complémentarité des savoirs et des savoir-faire entre l'établissement de formation et l'entreprise d'accueil selon les indications fournies sur le livret de PFMP qui permet également un suivi des acquisitions de compétences.

Mêmes fonctionnements pour un maître d'apprentissage et le CFA pour une formation d'apprentis ou pour un organisme de formation continue et le tuteur en entreprise pour des stagiaires.

Nouvelle organisation de l'année de terminale professionnelle à la rentrée 2024

L'arrêté du 22 janvier 2024 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2018 porte la réorganisation de l'année de terminale de baccalauréat professionnel, avec l'objectif de mieux préparer les élèves vers une insertion professionnelle immédiate ou une poursuite d'études supérieures, conduisant à un parcours différencié en fin d'année scolaire. Il précise les ajustements pour les années de seconde et de première professionnelle, pour une mise en œuvre à compter de la rentrée 2024 pour les entrants dans chaque année du cycle et fixe la grille horaire.

- **Une organisation temporelle repensée :**

- ✓ Septembre à mi-mai - tronc commun avec 22 semaines de cours et 6 semaines de PFMP obligatoires pour l'examen.
- ✓ Mi-mai à juillet – parcours différenciés de 6 semaines
- ✓ Des épreuves ponctuelles positionnées au terme de la période de tronc commun en mai à l'exception de l'épreuve de PSE et de l'oral de chef-d'œuvre/projet positionnées fin juin. Des CCF jusqu'aux épreuves de mai.



b- Objectifs de formation en milieu professionnel

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante menant au diplôme. L'élève, l'apprenti, le stagiaire de la formation continue, sont amenés à s'intégrer dans une équipe, à participer aux activités de l'entreprise et à réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d'apprentissage pour développer des compétences particulières.

En effet, pendant les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP), l'élève, l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue :

- confortent et mettent en œuvre leurs compétences acquises en les adaptant au contexte professionnel ;
- développent de nouvelles compétences.

La formation en milieu professionnel a pour objectifs de :

- découvrir une entreprise dans son fonctionnement avec la diversité de ses activités liées à la production ;
- être sensibilisé à la culture d'entreprise ;
- s'insérer dans une équipe professionnelle de production ;
- mettre en œuvre des techniques de fabrication et de contrôle ;
- analyser des situations professionnelles et de s'adapter aux diverses contraintes de production ;
- mobiliser les savoirs associés utiles dans l'exercice de ses activités ;
- conduire une veille documentaire professionnelle.

c- Organisation de la formation en milieu professionnel

Voie scolaire / PFMP

La circulaire N° 2016-053 du 29 mars 2016 prévoit l'organisation et l'accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel. Cette circulaire intitulée « Réussir l'entrée en lycée professionnel » précise les moyens d'action à mettre en œuvre dès la rentrée 2016 en développant 6 points :

1. *Améliorer la transition entre la classe de troisième et le lycée professionnel pour mieux informer et préparer les collégien(ne)s et leurs familles aux métiers et aux spécificités de la formation professionnelle.*
2. *Accueillir les élèves afin de favoriser leur intégration et marquer leur entrée dans la voie professionnelle, expliciter les attentes de l'équipe pédagogique, les sensibiliser aux compétences et aux comportements attendus au lycée et en milieu professionnel*
3. *Rendre les choix d'orientation plus réversibles pour confirmer, consolider ou ajuster le projet du jeune, élément déterminant pour sa réussite et sa persévérance scolaire*
4. *Mieux préparer l'élève aux PFMP*
5. *Alléger la pression certificative sur l'année de seconde pour rendre plus de temps aux apprentissages du jeune. « Il sera donc mis fin, à partir de l'année 2016-2017, à toute évaluation certificative en classe de seconde professionnelle ».*
6. *Remontées d'informations*

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est de 20 semaines. (cf arrêté du 13 juin 24). Les PFMP sont réparties, sous la responsabilité du chef d'établissement, sur les trois années du cycle de formation, dans le respect des dispositions de l'arrêté du 22 janvier 2024 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel et de son annexe.

Les lieux d'accueil des PFMP doivent permettre, au cours de la formation, le développement de certaines compétences du référentiel.

L'organisation de la formation en milieu professionnel fait obligatoirement l'objet d'une convention entre l'établissement de formation et l'entreprise d'accueil.

La recherche, le choix des lieux d'accueil et le suivi de l'élève en milieu professionnel relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation, coordonnés par le directeur ou la directrice délégué(e) aux formations technologiques et professionnelles. Cependant, sous la responsabilité des enseignants, les élèves sont invités à participer à la recherche des entreprises d'accueil.

Les entreprises où se déroulent les PFMP doivent permettre d'observer diverses situations et de mettre en œuvre des compétences identifiées dans le référentiel.

Toute l'équipe pédagogique est concernée par l'organisation et le suivi des PFMP sous la responsabilité du chef d'établissement. Le rôle de chaque membre de l'équipe, les missions dévolues au professeur référent, la répartition du suivi de chaque élève, des visites en entreprises et les responsables des évaluations sont déterminés pour chaque équipe sous la coordination du DDFPT et sous la responsabilité du chef d'établissement. Toute modification peut être discutée en conseil pédagogique.

La durée de la formation en milieu professionnel est de 20 semaines pour un parcours de formation bac pro en 3 ans.

À l'issue de chaque PFMP, l'attestation de présence en PFMP doit être renseignée et signée par le chef d'entreprise ou son représentant. Elle précise la période, la structure et le nombre de semaines (ou journées) effectuées.

Un document de liaison, élaboré en établissement par les enseignants et validé par l'inspecteur ou l'inspectrice en charge du diplôme, suit l'élève pendant la totalité de sa formation. Il liste les activités réalisées conformément au référentiel d'activités professionnelles. En classe de terminale, il précise également les compétences qui ont été développées lors de la PFMP, dont certaines pourront être évaluées conjointement par le professeur et le tuteur.

Voie de l'apprentissage

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti (ou son représentant légal si mineur) et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du code du travail.

Afin d'assurer la cohérence de la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer le maître d'apprentissage des objectifs de la formation en milieu professionnel et des compétences à acquérir ou à mettre en œuvre dans le contexte professionnel.

Il est important que les diverses activités de la formation soient réalisées par l'apprenti en entreprise. En cas de situation d'entreprise n'offrant pas tous les aspects de la formation, l'article R6223-10 du code du travail sera mis en application.

Article R 6223-10 modifié par décret n°2023-1275 du 27 décembre 2023 – art 4

« afin de permettre à l'apprenti de compléter sa formation, en application de l'article L.6221-1, une partie de sa formation pratique peut être dispensée dans d'autres entreprises que celle qui l'emploie notamment pour recourir à des équipements ou des techniques qui ne sont pas utilisés dans celle-ci. »

Voie de la formation professionnelle continue

Candidat en situation de première formation pour ce diplôme ou en reconversion

La formation se déroule en milieu professionnel et en centre de formation continue. Les tuteurs et enseignants assurent conjointement l'acquisition des compétences figurant dans le référentiel de certification du diplôme.

Lors de son inscription à l'examen, le candidat est tenu de présenter un certificat attestant qu'il a suivi la formation de **20** semaines au moins en entreprise pharmaceutique ou alimentaire ou cosmétique, requise pour se présenter à l'examen.

À l'issue de chaque période, l'attestation de présence doit être renseignée et signée par le chef d'entreprise ou son représentant. Elle précise la période, la structure et le nombre de semaines effectuées.

Candidat en formation de perfectionnement

L'attestation de formation en milieu professionnel est remplacée par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a participé à des activités visées par le diplôme en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

Candidat se présentant au titre de trois années d'expérience professionnelle

Le candidat n'effectue pas de stage, mais doit justifier de trois années d'expériences professionnelles dans un emploi qualifié correspondant aux objectifs du baccalauréat professionnel pour lequel il s'inscrit. Le candidat produit ses certificats de travail décrivant l'emploi occupé pour l'inscription à l'examen.

Positionnement

Pour les candidats positionnés par décision du recteur la durée minimale de la période en milieu professionnel est de :

- 10 semaines pour les candidats de la voie scolaire (articles D 337-62 à D337-65 du code de l'éducation),
- 8 semaines pour les candidats issus de la voie de la formation professionnelle continue dans certaines situations
- L'équipe pédagogique détermine avec le candidat, en fonction de son parcours et de son projet professionnel le ou les secteurs sur lesquels doivent porter les périodes en milieu professionnel ainsi que leur durée.

Dans le cas où le cycle de formation se déroule sur deux ans (élèves venant d'un CAP d'un autre secteur ou d'une seconde générale ou technologique par exemple) un positionnement pédagogique doit être réalisé par les enseignants et soumis pour validation à la DEC et à l'IEN SBSSA en charge de la filière. *(Recommandation générale en cas de bac pro en deux ans : au moins 14 semaines de PFMP si bac pro 2 ans sans expérience professionnelle dans le secteur concerné par le diplôme).*

Les entreprises retenues pour les immersions en milieu professionnel doivent permettre au candidat de découvrir les secteurs d'activité ciblés par le référentiel, en adéquation avec le positionnement établi.

d- Convention de PFMP

La convention de stage est obligatoire pour toute période de formation en milieu professionnel effectuée par un élève dans le cadre de sa formation, que cette période ait lieu en France ou à l'étranger. Elle précise les engagements et les obligations de l'entreprise, de l'établissement scolaire et de l'élève. Elle est signée par le chef d'établissement, le chef d'entreprise, le professeur référent, le tuteur et l'élève s'il est majeur ou son représentant légal s'il est mineur. Elle comporte des dispositions administratives et quatre annexes.

Lorsque l'élève est affecté à des travaux réglementés, le chef d'établissement s'assure, lors de la signature de la convention, que l'employeur a bien mentionné avoir procédé à la déclaration de dérogation aux travaux réglementés.

<https://eduscol.education.fr/666/periodes-de-formation-en-milieu-professionnel-pfmp>

e- Allocation de PFMP

Il est créé une allocation destinée aux lycéens professionnels des établissements et organismes de formation relevant du service public de l'éducation afin de reconnaître leur engagement dans la réalisation de leur formation et de valoriser leur période de formation en milieu professionnel.

Cette allocation est attribuée au titre des périodes de formation en milieu professionnel réalisées par les élèves dans les conditions prévues et dans le cadre des formations qui comportent des périodes de formation en milieu professionnel et des heures d'enseignement obligatoires.

Son versement peut être cumulé avec la gratification prévue aux articles [L. 124-6](#) et [D. 124-8](#) du code de l'éducation.

Le montant de l'allocation est plafonné et est établi en fonction de l'année de formation et du nombre de jours de période de formation en milieu professionnel effectivement réalisés par l'élève dans le cadre de sa formation.

Il existe une FAQ actualisée sur éduscol pour répondre à certaines questions sur des situations particulières.

Même dispositif pour les lycéens professionnels des formations relevant des ministères de l'agriculture et de la mer.

f- PFMP à l'étranger

Les périodes de formation en milieu professionnel peuvent en partie être organisées à l'étranger dès lors qu'elles visent l'acquisition de compétences et connaissances attendues pour le diplôme visé.

L'organisation de ces stages à l'étranger nécessite un travail en amont de leur programmation au sein d'une équipe pluridisciplinaire, intégrant les aspects de préparation linguistique qui doivent être anticipés.

Comme pour un stage en France, il convient également de déterminer, avec l'organisme professionnel d'accueil, les objectifs précis du stage, les activités qui seront mises en œuvre par l'élève et dans quelles conditions, ainsi que les compétences et connaissances à travailler. Le référentiel d'activités professionnelles du diplôme qui devra être rendu accessible au(x) partenaire(s) étranger(s) s'avère un outil essentiel de dialogue qui doit permettre d'identifier le cadre d'activités du jeune.

Au-delà des aspects financiers qui sont aussi à envisager très tôt, les premiers contacts entre les deux structures peuvent relever d'approches diverses : séjour sans réciprocité, échanges simultanés ou alternés, partenariat déjà installé, mobilités individuelles, séjour en groupe, e-twinning, etc.

Dans tous les cas, il convient de préciser les conditions de travail à l'étranger, les aspects de responsabilité et de sécurité, de couverture sociale, la qualification et le statut des personnes assurant l'accueil et le suivi local, les modalités d'hébergement. Les modalités de tutorat du jeune à l'étranger devront en particulier être précisées, ainsi que les modalités de suivi et d'échange entre l'établissement de formation et l'organisme étranger.

ANNEXES

- ❖ **Lien pour les fichiers Excel des grilles** (formation et certification)

<https://nuage02.apps.education.fr/index.php/s/GjffEoanfd8sQJY>

- ❖ **Lien vers les cahiers des charges** pour les épreuves E2, E31 et E32 et leurs différentes parties

Cahiers des charges pour l'aide à la préparation des épreuves de la session 2026 du bac pro PIPAC par les professeures et professeurs présents à la commission d'élaboration des sujets Octobre 2024 à Bordeaux

<https://nuage02.apps.education.fr/index.php/s/4M6oaYAGTi2D2og>

- ❖ **Lien vers les textes** cités et conventions

<https://nuage02.apps.education.fr/index.php/s/rsjowHS7XLQ9EFX>

ANNEXE 1

Arrêté du 22 janvier 2024 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel

ANNEXE 1

VOLUME HORAIRE DE RÉFÉRENCE (*) CORRESPONDANT À UNE DURÉE DE 80 SEMAINES D'ENSEIGNEMENT, 20 SEMAINES DE PFMP ET 2 SEMAINES D'EXAMEN

	Seconde prof	Première prof	Terminale prof	Total sur 3 ans
ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	450	420	319	1 189
Enseignement professionnel	360	294	231	885
Enseignements professionnels et français en co-intervention (a)	15	14	/	29
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (a)	15	14	/	29
Réalisation d'un projet	-	42	22	64
Prévention-santé-environnement	30	28	33	91
Economie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	30	28	33	91
ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	390	350	330	1 070
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique (b)	120	98	99	317
Mathématiques (b)	60	56	55	171
Langue vivante A	60	56	55	171
Physique-chimie ou langue vivante B (selon la spécialité)	45	42	33	120
Arts appliqués et culture artistique	30	28	22	80
Education physique et sportive	75	70	66	211
SOUTIEN AU PARCOURS	30	28	33	91
TOTAL DES HEURES	870	798	682	2 350
PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL OBLIGATOIRE POUR L'EXAMEN	4 à 6 semaines	6 à 8 semaines	6 semaines	16 à 20 semaines
PARCOURS DIFFÉRENCIÉS : - Préparation à l'insertion professionnelle - Préparation à la poursuite d'études			- Préparation à l'insertion professionnelle : 6 semaines de période de formation en milieu professionnel complémentaire - Préparation à la poursuite d'études : 6 semaines (30 heures par semaine)	6 semaines
(*) Volume horaire élève identique quelle que soit la spécialité (2 350h). a) La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève. b) Les heures de français et de mathématiques en seconde et en première professionnelle font l'objet de groupes à effectifs réduits s'appuyant sur les besoins des élèves pour renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux, sur la base de l'article 6 et de l'annexe 2 du présent arrêté.				